



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juillet 2021
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 : projet pour examen

Résumé

Le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 a été établi conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF datée de 2018 ([E/ICEF/2018/14](#)), selon laquelle le Bureau de l'évaluation est tenu de formuler un plan d'évaluations mondiales, à élaborer selon les principes directeurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale).

Le projet de plan est remis au Conseil d'administration de l'UNICEF pour information. Il s'appuie sur une analyse approfondie des enseignements tirés de l'application du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021 ([E/ICEF/2018/3](#)). Le projet de plan contient une description détaillée des évaluations qui seront menées en 2022 et recense les thèmes d'évaluation qui seront soumis pour décision au Conseil d'administration de l'UNICEF à sa première session ordinaire de 2022. Dans sa version finale, le plan relatif aux évaluations mondiales contiendra une liste de produits d'évaluation pour la période quadriennale, qui fourniront les données d'évaluation nécessaires pour permettre à l'organisation de respecter son obligation de rendre compte et de tirer les enseignements voulus dans le cadre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025.

* [E/ICEF/2021/23](#).



I. Introduction

1. Le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 permettra au Bureau de l'évaluation (le « Bureau ») de mener des évaluations institutionnelles visant à obtenir des données sur la pertinence, l'efficacité et la performance des programmes de l'UNICEF ainsi que sur l'impact et sur la pérennité des travaux de cet organisme. Ces informations sont essentielles pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux résultats attendus, pour mieux comprendre ce qui fonctionne ou non, pourquoi et dans quelles circonstances, et pour fournir un retour d'information continu permettant de tirer des enseignements au fur et à mesure de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025.
2. Le projet de plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 présenté dans le présent document accompagnera le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF en s'intéressant aux résultats obtenus et aux enseignements tirés dans chacun de ses cinq groupes d'objectifs ; y sont examinés les grandes stratégies de changement et les principaux facteurs de réussite, une attention particulière étant accordée aux activités transversales et fondamentales. Le projet de plan est axé sur des évaluations institutionnelles thématiques clés qui servent de base factuelle à une prise de décision rapide.
3. Dans un monde de plus en plus hétérogène, le projet de plan tient compte des différents contextes de développement dans lesquels l'UNICEF travaille. Il est important de noter que le projet de plan porte sur les évaluations institutionnelles menées par le Bureau, pas sur les activités d'évaluation entreprises par les bureaux régionaux et par les bureaux de pays. Les évaluations portant sur tel ou tel pays sont décrites dans les plans d'évaluation chiffrés présentés en annexe des descriptifs de programme de pays soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les bureaux régionaux réalisent des évaluations couvrant plusieurs pays et aident les bureaux de pays à exécuter leurs plans d'évaluation chiffrés.
4. Le projet de plan décrit non seulement les priorités en matière d'évaluations institutionnelles mais encore l'appui (assurance qualité, questions techniques) qu'apporte le Bureau à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que les partenariats mis en place avec le système des Nations Unies et, plus largement, avec les entités concernées par l'évaluation. Le Bureau applique son plan de façon impartiale, en temps opportun et de manière à répondre aux multiples défis liés à l'aide humanitaire et au développement.
5. Ce projet de plan est remis au Conseil d'administration de l'UNICEF pour information. Il se rapporte aux évaluations qui seront menées en 2022 telles que les évaluations conjointes avec des entités des Nations Unies et d'autres partenaires. Y sont exposés les thèmes d'évaluation prioritaires que devront examiner les parties prenantes et qui figureront dans le plan final qui sera soumis pour décision au Conseil d'administration de l'UNICEF à sa première session ordinaire de 2022.
6. Il conviendra peut-être d'ajuster le plan final au cours des quatre prochaines années pour tenir compte des questions qui se poseront à mesure de l'application du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, notamment des questions liées à de nouvelles situations d'urgence. Des ajustements pourront également s'avérer nécessaires lorsque commenceront les évaluations à l'échelle du système, comme prévu dans le rapport du Secrétaire général sur la collaboration entre entités des Nations Unies. Le Bureau informera le Conseil d'administration des nouvelles questions au fur à mesure qu'elles seront soulevées.

II. Nouveau contexte, nouveaux défis : l'adaptation des acteurs concourant à la fonction d'évaluation

7. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a marqué le début d'une ère de profond changement, exigeant de nouvelles manières de mener ses activités sans perdre de vue les résultats à obtenir. Dès le début de 2020, les évaluations ont commencé à porter davantage sur l'apprentissage, et certaines pratiques s'éloignant des méthodes d'évaluation traditionnelles ont vu le jour. Les acteurs de l'évaluation ont très tôt pris conscience du fait que, dans un environnement opérationnel en rapide évolution et appelant des adaptations constantes, il était urgent de comprendre en profondeur la manière dont les pays réagissaient face à la crise.

8. En mars 2020, le Bureau a publié deux notes techniques visant à répondre au besoin de données de l'organisation à mesure que la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19 évoluait. Depuis, le Bureau et le Secrétariat de la COVID-19 de l'UNICEF ont entrepris de mener des évaluations des leçons tirées de la lutte mondiale contre la pandémie, tandis que les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont pris d'autres initiatives destinées à éclairer leur action. De plus, à partir d'avril 2020, les évaluations en cours ou celles qui étaient programmées ont été menées sous l'angle de la COVID-19.

9. Pour s'adapter rapidement à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, il a fallu anticiper la demande de données d'évaluation et répondre aux besoins nouveaux en facilitant et en coordonnant des évaluations plus rapides de la riposte de l'UNICEF à l'échelle des pays, à l'instar de l'évaluation en temps réel lancée par le Bureau pour alimenter les réflexions prospectives concernant la riposte de l'organisation à la COVID-19. Mi-juin 2021, 43 bureaux de pays de toutes les régions de l'UNICEF avaient achevé des évaluations en temps réel. Plusieurs régions prévoient de générer une deuxième série de produits d'évaluation sur la riposte de l'UNICEF à la COVID-19, afin de tirer des enseignements supplémentaires des aspects les plus récents de cette riposte.

10. Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau a également utilisé U-Report, une plateforme sociale mondiale créée par l'UNICEF, comme outil d'évaluation lui permettant de collecter auprès des habitants des pays de programme des informations sur ce qu'ils savaient des mutilations génitales féminines et ce qu'ils en pensaient. Cette méthode s'est avérée particulièrement utile, car l'équipe d'évaluation ne pouvait pas se rendre sur le terrain en raison des restrictions en matière de voyage. U-Report pourrait continuer d'être utilisé comme outil de collecte à distance de données d'enquête. Le Bureau fait également appel à des méthodes non conventionnelles de collecte de données pour obtenir des informations auprès de groupes de population difficiles à atteindre.

III. État d'avancement de la réalisation du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021

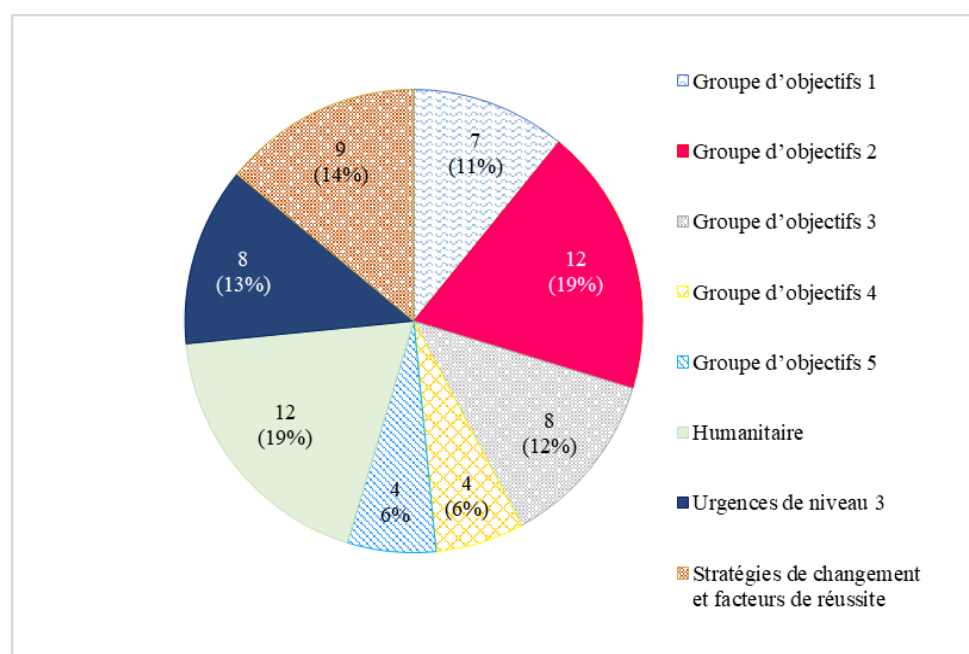
11. Le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021, validé par le Conseil d'administration dans sa décision 2018/2, prévoit des évaluations institutionnelles visant à obtenir des données sur la pertinence, l'efficacité et la performance des programmes de l'UNICEF ; ces évaluations portent sur les cinq groupes d'objectifs et l'action humanitaire ainsi que sur les stratégies de changement et les facteurs de réussite du Plan stratégique pour 2018-2021. Le Bureau est en bonne voie d'exécuter dans son intégralité le plan relatif aux évaluations mondiales. On trouvera à

l'annexe 1 la liste des évaluations institutionnelles qui auront été menées d'ici la fin 2021.

12. Au total, le Bureau aura finalisé 64 produits d'évaluation en quatre ans (voir figure 1 ci-dessous). En 2021, il achèvera 10 évaluations institutionnelles (dont deux évaluations conjointes), une étude de l'état de préparation à l'évaluation et deux examens. Seules deux évaluations prévues dans le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021 seront reportées à 2022. Il s'agit de l'évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage et de l'évaluation du travail de l'UNICEF dans les situations d'urgence de santé publique.

Figure 1

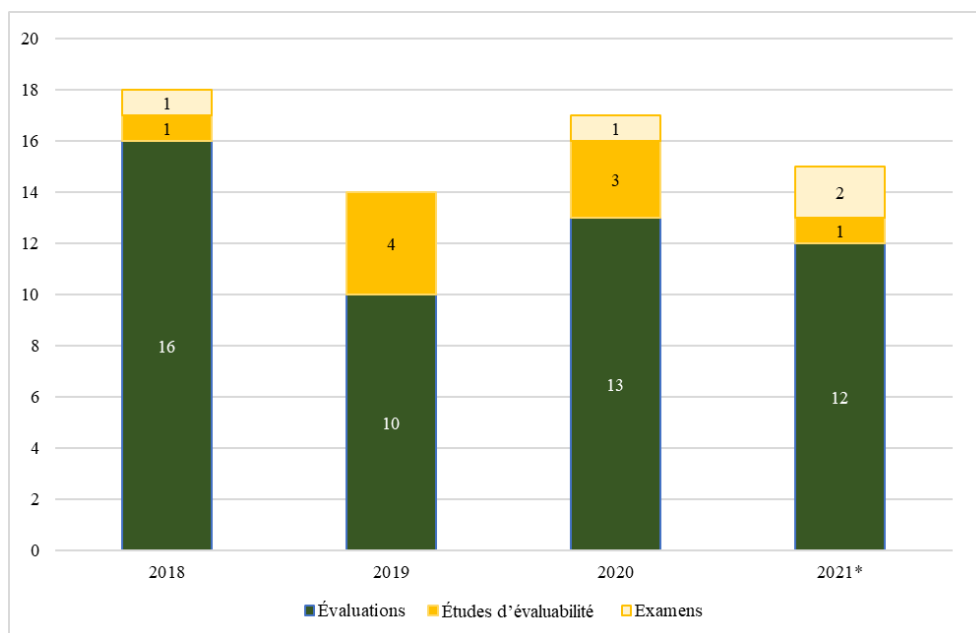
Produits d'évaluation par groupe d'objectifs du Plan stratégique pour 2018-2021 (évaluations interinstitutions comprises)



Source : Plateforme d'intégration des systèmes d'informations probantes de l'UNICEF.

13. Le Bureau continue d'adapter sa gamme de produits d'évaluation afin de répondre à la situation sur le terrain et à la demande de l'UNICEF, qui souhaite avoir plus rapidement accès à des données indiquant ce qui est bénéfique aux enfants. Depuis 2018, les produits d'évaluation sont nombreux et variés, comme le montre la figure 2.

Figure 2
Produits d'évaluation livrés, par année, de 2018 à 2021

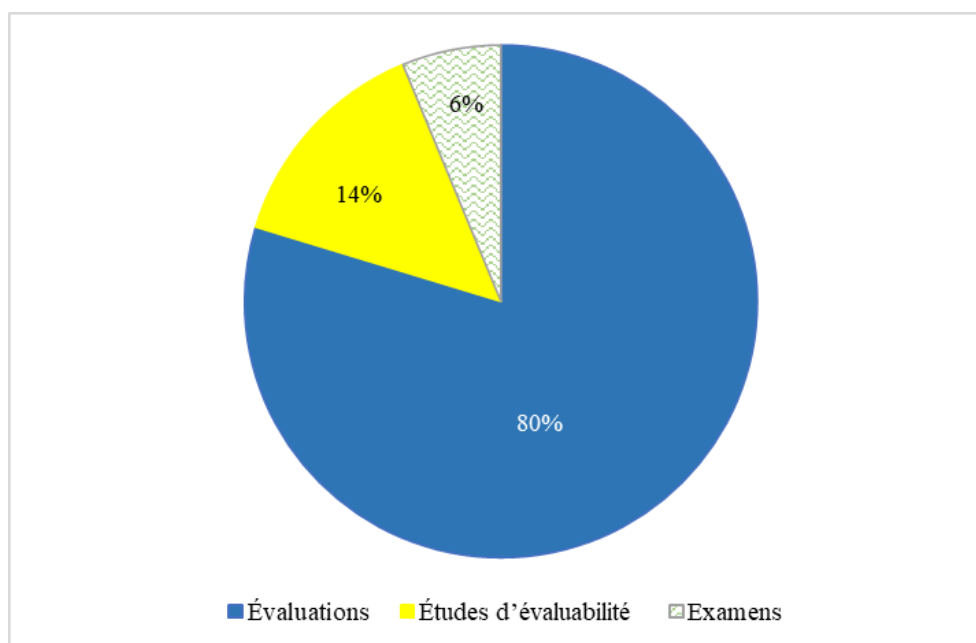


* Le cycle d'évaluation est encore en cours.

Source : Plateforme d'intégration des systèmes d'informations probantes.

14. D'ici la fin de la période quadriennale 2018-2021, le Bureau aura finalisé 52 évaluations (80 %) et 13 autres produits d'évaluation, dont quatre examens (6 %) et neuf études d'évaluabilité (14 %), comme indiqué à la figure 3.

Figure 3
Produits d'évaluation livrés, par type de produit, de 2018 à 2021



Source : Plateforme d'intégration des systèmes d'informations probantes.

15. Douze évaluations ont été menées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies, comme décrit à l'annexe 1, ce qui montre le large éventail de partenaires des Nations Unies avec lesquels le Bureau a collaboré pour mener ces évaluations.

IV. Enseignements

16. En raison de la pandémie de COVID-19, l'action du Bureau a été en grande partie réorientée ces 18 derniers mois afin d'aider l'UNICEF à comprendre les répercussions de la crise sanitaire sur les résultats obtenus pour les enfants et de fournir à l'organisation les données lui permettant d'élaborer des réponses efficaces et performantes dans ses domaines d'activité clés ainsi que dans les interventions multisectorielles.

17. Les aménagements apportés ont souvent consisté à tester de nouvelles solutions et des innovations, ou à adapter d'anciennes solutions pour atteindre un but différent, une tendance qui devrait se poursuivre au cours des quatre prochaines années. Les changements provoqués par la pandémie auront des effets à long terme sur la façon dont les évaluations sont menées. Il conviendra d'introduire de nouvelles technologies permettant une meilleure utilisation des données d'évaluation. Le Bureau appliquera des mesures permettant de limiter les risques éventuels liés à certaines de ces nouvelles approches, celles-ci étant généralement plus compliquées à déployer dans les pays d'accès difficile que dans les pays qui disposent de l'infrastructure nécessaire.

18. La politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (2018) a grandement contribué à clarifier les responsabilités et les rôles des acteurs de l'évaluation. Le renforcement des moyens humains a été bénéfique également, des conseillers régionaux en évaluation et des spécialistes de l'évaluation multipays ayant été recrutés dans toutes les régions. Cela a permis d'améliorer l'échange de données d'évaluation entre les pays, de renforcer les capacités des partenaires en matière de collecte de données et d'élargir le champ des évaluations, des examens et des autres supports de connaissance.

19. La politique d'évaluation révisée a également joué un rôle déterminant, car elle a permis de mieux évaluer les interventions d'urgence. Ainsi, des évaluations institutionnelles des principales interventions de l'UNICEF dans les situations d'urgence de niveau 3 et de niveau 2, notamment la crise au Soudan du Sud, la crise en République bolivarienne du Venezuela, le cyclone Idai et la crise des réfugiés rohingya, ont été menées. Désormais, les bureaux de pays ont davantage conscience de l'obligation d'évaluation relative aux situations d'urgence de niveau 3 et de niveau 2 que prévoit la politique d'évaluation. Le renforcement des moyens humains, surtout au niveau des bureaux régionaux, a permis de mener un plus grand nombre d'évaluations, notamment concernant les situations d'urgence humanitaire de niveau 2. L'évaluation des situations d'urgence de niveau 1 progresse, mais des efforts restent à faire dans ce domaine, auquel la fonction d'évaluation continuera de s'intéresser au cours des quatre prochaines années.

20. L'expérience a montré que des évaluations effectuées en temps opportun, bien planifiées et soigneusement exécutées, donnant lieu à des conclusions pertinentes et équilibrées et à des recommandations judicieuses, étaient extrêmement utiles du point de vue de l'apprentissage et de l'obligation de rendre compte. Le fait que le Bureau se soit doté de moyens d'innovation et d'apprentissage a grandement bénéficié à la fonction d'évaluation. Cela a facilité la mise à l'essai de nouvelles méthodes d'évaluation et permis au Bureau de favoriser l'apprentissage institutionnel grâce à

l'organisation d'événements mondiaux et régionaux et à l'utilisation des médias sociaux pour diffuser les produits d'évaluation et encourager leur utilisation.

21. Le nombre important d'évaluations menées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies a permis d'accroître la complémentarité des travaux d'évaluation entre différents organismes et donné plus d'influence et de visibilité aux activités du Bureau.

V. Principes directeurs et objectifs du projet de plan

22. Le projet de plan relatif aux évaluations mondiales répond aux principes de la politique d'évaluation révisée. Il suit les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) (utilité, crédibilité et indépendance) et se fonde sur l'analyse objective du nouveau Plan stratégique ainsi que sur des consultations menées dans les divers bureaux de l'UNICEF en charge de fournir orientations et assistance aux programmes mondiaux.

23. Le projet de plan tient compte également de la résolution [70/299](#) de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, en particulier en fournissant des données d'évaluation concernant les objectifs de développement durable en faveur des enfants.

24. Le projet de plan vise principalement à énoncer le plan de travail qui permettra au Bureau de mener une série d'évaluations indépendantes des choix stratégiques de l'UNICEF, de l'exécution des programmes et des résultats obtenus, et de fournir des retours sur la performance et l'efficacité des activités du Fonds.

25. Une fois finalisé et approuvé, le plan favorisera, à l'échelle de l'organisation, l'acquisition de connaissances sur ce qui fonctionne ou non pour ce qui est d'obtenir des résultats bénéfiques aux enfants. Il permettra aux décideurs nationaux et aux responsables de programmes de prendre des décisions fondées sur des données probantes en leur fournissant des retours indépendants en temps utile sur l'action de l'UNICEF, améliorant ainsi la transparence de la gouvernance, l'apprentissage institutionnel et la capacité de l'organisation à rendre compte des résultats obtenus en faveur des enfants.

26. Le plan final comprendra un éventail équilibré de produits d'évaluation couvrant les cinq groupes d'objectifs du Plan stratégique ainsi que ses stratégies de changement, ses facteurs de réussite et ses priorités transversales. Il portera sur les évaluations de l'action humanitaire pour chaque composante du Plan stratégique et couvrira toutes les évaluations en cours de la riposte de l'UNICEF aux situations d'urgence humanitaire de niveau 3. Il permettra ainsi également de disposer d'un ensemble de données factuelles sur le renforcement du lien entre l'action humanitaire et l'action en faveur du développement de l'organisation et de ses partenaires.

27. Le plan final sera axé principalement sur les thèmes d'importance stratégique, ceux pour lesquels l'investissement institutionnel est élevé ou ceux pour lesquels l'action de l'UNICEF est relativement nouvelle et nécessite un apprentissage plus important. Les évaluations tiendront également compte de la validation et du déploiement à grande échelle des solutions programmatiques éprouvées et du caractère multisectoriel et intégré des interventions, le cas échéant, et elles feront participer les parties prenantes, en particulier les enfants et les adolescents marginalisés.

VI. Critères de choix des thèmes d'évaluation prioritaires

28. Pour atteindre les objectifs de développement durable, le Programme 2030 prévoit des approches intersectorielles multipartites dirigées par les pays. La pandémie de COVID-19 a entraîné une aggravation et une multiplication des crises humanitaires, qui sont plus intenses et durent plus longtemps. Les thèmes d'évaluation figurant dans le projet de plan se répartissent de façon équilibrée parmi les différents éléments du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF.

29. Le Bureau a fait des essais avec plusieurs modes de sélection et de classement des thèmes. Au moment où il finalisera le projet de plan, deux ensembles de critères, l'un se rapportant au contexte et l'autre à la faisabilité, serviront à établir l'ordre de priorité définitif des thèmes et produits d'évaluation.

VII. Thèmes d'évaluation et proposition de plan de travail pour 2022

30. Le Bureau considère qu'il faudrait accorder suffisamment de temps pour la réflexion et la consultation entre le moment où le nouveau Plan stratégique est arrêté et celui où les thèmes prioritaires devant figurer dans le plan final relatif aux évaluations mondiales sont choisis. Cela permettrait une plus grande adéquation aux besoins réels du Plan stratégique et une meilleure cohésion avec les autres organisations, en particulier celles qui établissent actuellement leurs propres plans.

31. Le projet de plan relatif aux évaluations mondiales dresse donc une liste d'évaluations assorties de la description détaillée des thèmes qui constitueront le plan de travail du Bureau pendant la première année du Plan stratégique et pour lesquels des ressources peuvent être obtenues. Il présente également les thèmes candidats pour le reste de la période quadriennale, qui seront examinés avec un large éventail de partenaires et de parties prenantes. Le processus participatif, qui sera piloté par la personne qui prendra la tête du Bureau de l'évaluation, aboutira à un plan final complet relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025.

32. Le plan de travail du Bureau pour 2022 se fonde sur les progrès importants accomplis par la fonction d'évaluation de l'UNICEF en exécutant le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021, ainsi que sur la demande croissante de données d'évaluation qui vise à permettre une prise de décision et un apprentissage institutionnel en connaissance de cause. Le tableau 1 présente les évaluations institutionnelles qui seront menées par le Bureau au cours de la première année du nouveau Plan stratégique et qui couvrent les cinq groupes d'objectifs, les stratégies de changement et les facteurs de réussite.

33. Les thèmes énumérés ont été choisis après avoir consulté plusieurs bureaux et divisions de l'UNICEF sur les questions clés qui nécessitent de disposer de données d'évaluation au début de la période quadriennale. Au total, 10 évaluations, dont celles de quatre situations d'urgence de niveau 3, devraient être achevées en 2022. Parmi celles-ci, seules deux sont reprises du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021 : l'évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage et l'évaluation des travaux de l'UNICEF dans les situations d'urgence de santé publique.

Tableau 1
Évaluations institutionnelles à mener en 2022

Thèmes d'évaluation

Évaluation des travaux de l'UNICEF dans les situations d'urgence de santé publique^a

Évaluation des travaux de l'UNICEF en matière de soins de santé primaires et de la continuité du service en période de COVID-19

Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage : riposte éducative à la pandémie de COVID-19^a

Évaluation de référence des garanties environnementales et sociales

Évaluation de la contribution de l'UNICEF à la réduction de la pauvreté

Action humanitaire^b

Évaluation de la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19

Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise en République arabe syrienne

Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise au Yémen

Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la situation d'urgence humanitaire dans le nord de l'Éthiopie

Stratégies de changement et facteurs de réussite

Évaluation d'impact en matière d'apprentissage de la résilience en République démocratique du Congo (conjointe)

^a Repris du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021

^b Toute nouvelle intervention renforcée de l'UNICEF face à une situation d'urgence de niveau 3 sera évaluée dans le cadre du plan de travail pour 2022.

A. Évaluation du travail de l'UNICEF dans les situations d'urgence de santé publique

34. Les urgences de santé publique, dont les plus courantes sont les épidémies de maladies infectieuses, font courir des risques considérables à l'échelle mondiale, en particulier aux enfants et aux personnes vivant dans un contexte précaire. La pandémie de COVID-19 a révélé à quel point elles pouvaient engendrer, au-delà des problèmes sanitaires dévastateurs, de graves difficultés socioéconomiques. Dans le cadre de cette évaluation seront analysés la préparation et la riposte intersectorielles de l'UNICEF aux situations d'urgence sanitaire, qui rassemblent la santé, WASH (eau, assainissement et hygiène), la communication pour le développement, la protection de l'enfance, l'approvisionnement et les programmes d'urgence. Il s'agira également d'examiner dans quelle mesure la préparation et la riposte aux situations d'urgence sanitaire de l'UNICEF sont adaptées, d'en tirer des enseignements et de formuler des recommandations pratiques qui aideront le Fonds à optimiser sa contribution aux urgences de santé publique. Le Bureau a commencé à solliciter la contribution de ses homologues de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à cette évaluation et continuera de le faire tout au long du processus.

B. Évaluation de l'action de l'UNICEF en matière de soins de santé primaires et de la continuité du service en période de COVID-19

35. Comme l'a récemment indiqué le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le rythme des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 s'est ralenti et à cette cadence, la plupart des cibles ne seront pas atteintes. Le nouveau Plan stratégique vise à relever ces défis sans précédent en mettant l'accent sur des systèmes de soins de santé primaires résilients, essentiels pour atteindre la couverture sanitaire universelle et fournir des services et une assistance intégrés, axés sur la prévention, qui permettent aux enfants de survivre et de s'épanouir. Depuis longtemps, l'UNICEF accorde en priorité son soutien aux plateformes de santé communautaires et aux efforts visant à renforcer les systèmes de soins de santé primaires. Dans le contexte actuel, la pandémie de COVID-19 dévaste les systèmes de prestations sanitaires dans le monde entier et menace les résultats déjà obtenus. Les mesures d'atténuation des effets de la pandémie, la peur et la désinformation entravent l'accès aux services essentiels, sapent la confiance dans les autorités et alimentent la réticence à la vaccination. Le Bureau procédera à une évaluation institutionnelle de l'action de l'UNICEF en matière de soins de santé primaires et de sa réponse aux menaces que font peser sur la continuité du service la COVID-19 et les mesures d'atténuation associées. À cette fin, il a commencé à solliciter la contribution de ses partenaires de l'OMS.

C. Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage : riposte éducative à la pandémie de COVID-19

36. Cette évaluation institutionnelle continue permettra de déterminer dans quelle mesure l'UNICEF a aidé les systèmes éducatifs par l'apport d'outils et de connaissances, en particulier quelle a été leur capacité à répondre efficacement aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19. C'est une évaluation formative, commandée principalement à des fins d'apprentissage. Il s'agira d'examiner : a) si l'UNICEF développe les connaissances et les biens communs universels qui favorisent une riposte éducative efficace à la pandémie de COVID-19 ; b) si les stratégies défendues par l'UNICEF ont été déployées efficacement pour renforcer les initiatives publiques visant à assurer la continuité de l'enseignement pendant les fermetures des écoles et à tenter de recréer des possibilités d'apprentissage sûres et équitables à l'école pendant et après la pandémie de COVID-19 ; c) si les équipes éducatives de l'UNICEF ont utilisé les cadres, les infrastructures, les capacités et les outils existants pour riposter à la COVID-19 et si des ajustements sont en cours pour améliorer l'état de préparation à d'éventuelles perturbations d'une ampleur similaire.

D. Évaluation de référence des garanties environnementales et sociales

37. Les garanties environnementales et sociales sont essentielles au respect des obligations de l'UNICEF en matière de programmation renforçant la résilience face aux changements climatiques. Les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, revus en 2020, contiennent également des principes directeurs visant à réduire l'impact environnemental des programmes et à assurer la résilience face aux changements climatiques. Ces garanties sont de plus en plus intégrées dans les programmes humanitaires de l'UNICEF, mais il est nécessaire de le faire davantage et de les étendre au monde entier. Le Bureau propose de procéder à une évaluation de référence, qui servira de base à l'extension des garanties et contribuera

à l'élaboration d'un cadre institutionnel en la matière. L'évaluation pourrait également porter sur la mesure dans laquelle elles sont mises en œuvre au niveau des pays ; cela aiderait à établir un document d'orientation en faveur d'une intégration plus poussée et plus généralisée de ces garanties lors de l'établissement des programmes.

E. Évaluation de la contribution de l'UNICEF à la réduction de la pauvreté

38. Dans le Plan stratégique et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'élimination de la pauvreté touchant les enfants et l'accès à la protection sociale sont une priorité. L'UNICEF aide les États à renforcer les capacités nationales de mesure et de suivi de la pauvreté multidimensionnelle, et à investir davantage pour les enfants dans les secteurs des services sociaux. L'organisation fournit une assistance technique afin de protéger et d'augmenter les financements visant à intensifier les programmes sociaux qui tiennent compte des besoins des enfants et n'excluent personne, y compris dans les contextes humanitaires. Sachant que les acquis obtenus en matière de réduction de la pauvreté ont été remis en cause et que l'Unicef a intensifié ses interventions dans ce domaine, comme indiqué dans le nouveau Plan stratégique, le Bureau entreprend un exercice de cadrage des travaux du Fonds en matière de réduction de la pauvreté touchant les enfants, qui pourrait servir de base à une évaluation à part entière sur ce thème.

F. Évaluation de l'action humanitaire

39. L'action humanitaire est bien intégrée dans l'ensemble du nouveau Plan stratégique. Elle est essentielle non seulement pour sauver des vies et promouvoir la dignité pendant les crises, mais aussi pour construire des systèmes résilients, accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et réaliser les droits de l'enfant. De nouveaux programmes transversaux, portant à la fois sur la résilience, la consolidation de la paix et l'action climatique, orientent l'action de l'UNICEF dans tous les contextes vers la lutte contre la précarité et les causes profondes des conflits, des crises et des déplacements – tout en renforçant les capacités de prévention des crises et de préparation et de réponse à celles-ci. Dans cet esprit, le Bureau veillera à ce que les évaluations de l'action humanitaire soient bien intégrées dans le plan final relatif aux évaluations mondiales. Les évaluations dont il est question ci-après sont déjà au stade de la planification et seront menées en 2022.

1. Évaluation de la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19

40. La riposte à la pandémie de COVID-19 a exigé une intervention à l'échelle de l'UNICEF et nécessité une collaboration aux niveaux mondial, régional et national entre les acteurs de l'humanitaire, de la santé, du développement et de la paix et de la sécurité. Elle a permis de voir dans quelle mesure les acteurs humanitaires étaient capables de travailler de manière solidaire avec des intervenants de différents domaines pour faire face aux effets d'une crise multidimensionnelle. Le Bureau procédera à une évaluation de la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19 qui fera la synthèse des enseignements tirés aux niveaux mondial, régional et local et regroupera des données probantes issues de différentes ripostes à la COVID-19, notamment du grand nombre d'évaluations/exercices d'évaluation entrepris par les bureaux de l'UNICEF et par d'autres organisations. Il s'agira d'une collecte légère de données primaires, en grande partie internes, visant à mettre à jour certains des corpus de données factuelles et à permettre de réfléchir aux leçons tirées par

l'organisation au cours des 18 derniers mois. Cette évaluation sera coordonnée avec celles d'autres entités qui évaluent également leur riposte.

2. Évaluations de l'intervention de l'UNICEF face aux crises en République arabe syrienne, à la crise au Yémen et à la situation d'urgence humanitaire dans le nord de l'Éthiopie

41. Selon la politique d'évaluation révisée, les interventions face aux crises humanitaires prolongées doivent faire l'objet d'une évaluation tous les trois ans. Aucune évaluation des interventions de l'UNICEF en République arabe syrienne et au Yémen n'ayant eu lieu récemment, il faut absolument qu'elles soient menées, à la fois pour que l'organisation rende compte de son action et pour qu'elle tire les leçons de ses interventions dans des situations d'urgence complexes. Le Bureau travaille par ailleurs en étroite collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue d'une évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise humanitaire dans le nord de l'Éthiopie.

G. Évaluation d'impact en matière d'apprentissage de la résilience en République démocratique du Congo (évaluation conjointe)

42. Cette évaluation conjointe fait partie d'une initiative plus vaste d'évaluation d'impact portant sur la résilience face aux changements climatiques, qui comprend l'évaluation de programmes de résilience déployés en République démocratique du Congo, au Mali, au Niger et au Soudan du Sud et qui est cogérée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Elle vise à évaluer l'impact sur la résilience qu'a eu le programme conjoint mené en République démocratique du Congo. Le principal résultat évalué est la résilience, définie au sens large comme la capacité d'absorber les chocs et les facteurs de stress chroniques, de s'adapter à des environnements physiques et sociaux changeants et éprouvants et de transformer les capacités au niveau des personnes, des ménages et des communautés. Cette évaluation est menée par le groupe d'évaluation d'impact sur le développement (DIME) de la Banque mondiale avec l'appui technique des responsables de l'évaluation de la FAO, de l'UNICEF et du PAM. Elle comprend un volet expérimental (essai contrôlé randomisé) et un volet non expérimental (méthode mixte qualitative-quantitative). Ce deuxième volet a été introduit par l'UNICEF dans un second temps pour compléter et élargir le champ d'évaluation proposé à l'origine.

VIII. Thèmes d'évaluation encore soumis à consultation

43. La version finale du plan relatif aux évaluations mondiales étant toujours en phase d'élaboration, des consultations avec les principales parties prenantes sur les thèmes à évaluer en priorité durant la période quadriennale sont en cours et se poursuivront jusqu'à la finalisation du plan au dernier trimestre de cette année. Le projet de plan sera finalisé par la personne qui prendra la tête du Bureau de l'évaluation sur la base des leçons tirées des plans d'évaluation antérieurs, qui sont évoquées plus haut, et des principes directeurs, des critères de priorité et de l'analyse des évaluations chiffrées au niveau des pays.

44. D'autres consultations seront organisées avec les principales parties prenantes, notamment le Comité de l'évaluation mondiale de l'UNICEF et d'autres entités des Nations Unies, afin de convenir d'un ensemble d'évaluations qui seront au centre du plan final relatif aux évaluations mondiales. En juin 2021, les thèmes qui suivent

avaient été proposés pour examen sous la conduite de la personne qui dirige le Bureau de l'évaluation.

A. Groupe d'objectifs 1

45. Dans ce groupe, les priorités à prendre en compte pour le plan final sont notamment : a) l'action de l'UNICEF dans le domaine de la santé dans les situations d'urgence, étant donné que la prestation de services de santé permettant de sauver des vies représente un tiers de toutes les dépenses de l'UNICEF pour les opérations d'urgence ; b) la contribution de l'UNICEF à la prévention de l'obésité chez les enfants et les adolescents face à la prévalence croissante du surpoids et de l'obésité chez ceux-ci, les enfants des ménages les plus pauvres vivant dans des pays à faible revenu, à revenu intermédiaire ou à revenu élevé étant de plus en plus touchés ; c) une évaluation de l'action de plus en plus importante de l'organisation dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial, étant donné le grand rôle que cela joue dans la réalisation des objectifs de développement dans tous les secteurs liés au développement et à l'aide humanitaire.

B. Groupe d'objectifs 2

46. Les thèmes prioritaires qu'il convient d'évaluer dans ce domaine d'action sont : a) la contribution de l'UNICEF à l'accès équitable aux innovations pédagogiques et à leur généralisation, afin d'examiner i) si l'organisation a aidé à l'élaboration de solutions concrètes nécessaires pour transformer l'apprentissage et le rendre accessible à tous les enfants, et ii) la mesure dans laquelle les innovations sont équitables, durables et susceptibles d'être déployées à grande échelle ; b) les actions menées par l'UNICEF pour réduire le nombre d'enfants non scolarisés et améliorer les possibilités de parcours d'apprentissage non traditionnels ; c) la contribution de l'UNICEF à l'accès équitable aux innovations pédagogiques et à leur généralisation ; d) la contribution de l'UNICEF au développement du jeune enfant et à l'amélioration des compétences fondamentales ; e) l'appui de l'UNICEF aux interventions améliorant l'acquisition de compétences par les adolescents ; f) l'appui de l'UNICEF à la formation des enseignants et à l'amélioration des résultats de l'apprentissage.

C. Groupe d'objectifs 3

47. Les évaluations envisagées pour ce groupe d'objectifs sont les suivantes : a) le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants ; b) les travaux de l'UNICEF sur la violence à l'égard des garçons, des filles et des femmes, une priorité élevée puisque le nouveau Plan stratégique a adopté une approche porteuse de transformations sur les questions de genre afin de prévenir et combattre la violence contre les enfants ; c) les rôles, stratégies et résultats essentiels de l'UNICEF en ce qui concerne le renforcement des cadres législatifs, des cadres d'action et des capacités des systèmes de justice, étant donné que l'accès à la justice pour les enfants n'a pas encore été évalué au niveau mondial ; d) les travaux menés par l'UNICEF pour recenser et signaler les violations graves des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé, ce qui serait la première évaluation institutionnelle dans ce domaine d'action.

D. Groupe d'objectifs 4

48. Dans ce domaine, les thèmes émergents et les programmes à évaluer comprennent : a) l'action de développement des capacités pour les programmes WASH, qui sont un élément essentiel des travaux de l'UNICEF et dont les moyens, aussi bien du personnel que des partenaires, y compris les collectivités locales, doivent être renforcés comme recommandé dans l'examen à mi-parcours, effectué en 2020, du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et comme souligné dans le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 ; b) le programme accéléré Assainissement et eau pour tous, qui s'achèvera en 2022.

E. Groupe d'objectifs 5

49. Les thèmes importants à prendre en compte pour le plan final relatif aux évaluations mondiales sont notamment : a) l'appui de l'UNICEF à l'élargissement de la couverture assurée par un système de protection sociale réactif face aux chocs, comprenant des transferts en espèces dans des contextes humanitaires, l'organisation étant favorable à la généralisation des aides en espèces dans les situations d'urgence ; b) la contribution de l'UNICEF à l'amélioration de l'accès à des systèmes de protection sociale inclusifs, universels et porteurs de transformation sur les questions de genre, notamment CASH+ (une approche combinant d'une part transferts en espèces et d'autre part biens, activités et intrants de production ou services de formation et de vulgarisation techniques) et autres approches sectorielles.

F. Évaluation de l'action humanitaire

50. Outre les évaluations de l'action humanitaire décrites au point VII, le Bureau répondra aux besoins d'évaluation qui se feront jour. De récents examens et évaluations de l'action humanitaire de l'UNICEF ont fait ressortir le besoin d'améliorer la responsabilité à l'égard des populations touchées par des crises humanitaires et la collaboration avec les partenaires locaux ; il pourrait donc s'avérer judicieux d'intégrer une évaluation sur ce thème dans le plan final relatif aux évaluations mondiales. Dans le prolongement de l'évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour créer des liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement, qui s'est achevée récemment et qui a constitué un point de référence, le Bureau propose qu'une autre évaluation mondiale de l'action de l'UNICEF relative aux programmes humanitaires et aux programmes de développement soit menée avant la fin de la période quadriennale afin d'évaluer les progrès réalisés dans cet important domaine d'action. L'examen de l'action humanitaire et un certain nombre d'évaluations de l'action humanitaire ont révélé que l'UNICEF devait continuer de participer à l'action humanitaire, anticiper l'augmentation de la fréquence, de l'ampleur, de la gravité, de la durée et de la complexité des crises humanitaires et intégrer ses engagements internationaux dans tous les aspects de son travail. Il serait donc utile de procéder à une évaluation des progrès de l'UNICEF en matière d'alerte rapide et de préparation, afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions humanitaires. Le Bureau ayant pour habitude de rédiger une synthèse de l'évaluation de l'action humanitaire tous les cinq ans et la dernière datant de 2017, une nouvelle synthèse figurera dans le plan final. De plus, l'UNICEF continuera de s'intéresser et d'apporter son assistance aux évaluations humanitaires interinstitutionnelles et conjointes, notamment les suivantes : évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle face à la crise humanitaire au Yémen ; évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ; évaluation itérative du plan d'action conjoint HCR-UNICEF

en faveur des enfants réfugiés. L'UNICEF apportera également son appui à d'autres évaluations conjointes/interinstitutionnelles de l'action humanitaire proposées au cours de la période quadriennale.

G. Évaluations de l'efficacité institutionnelle

51. Depuis plusieurs années, l'UNICEF a fait d'importants progrès pour ce qui est de favoriser l'égalité des genres. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour évaluer ces progrès dans le cadre de l'action humanitaire, en améliorant l'accès aux données ventilées par genre et en luttant contre les obstacles liés au genre qui entravent l'accès aux services sociaux de base. L'UNICEF aurait aussi intérêt à ce qu'une évaluation actualisée des progrès faits dans le domaine de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles soit menée pour analyser dans quelle mesure elle a donné forme à la vision formulée dans la stratégie de 2019 et si les principes, les valeurs et les objectifs qui y sont énoncés sont toujours d'actualité. Bien que l'appui aux activités de sensibilisation fasse partie intégrante de l'action du Fonds, on sait peu de choses sur la manière dont ces efforts ont porté leurs fruits, pour qui et dans quelle mesure. Une évaluation portant sur ce thème serait un outil précieux qui contribuerait à l'établissement des futures stratégies de sensibilisation et à la définition des facteurs permettant de ne laisser aucun enfant de côté. La communication pour le développement joue un rôle capital dans les stratégies de changement des comportements, mais très peu d'évaluations ont été consacrées à son impact dans l'organisation. Une évaluation de la communication pour le développement dans les travaux de l'UNICEF contribuerait à améliorer les interventions programmatiques et aiderait à comprendre quels changements de comportement positifs sont possibles, même dans les contextes les plus difficiles. La récente évaluation de l'état de préparation portant sur l'initiative « Les entreprises au service des résultats » a révélé d'importantes informations sur les relations qu'entretient l'UNICEF avec le secteur privé. Il serait utile d'évaluer dans quelle mesure les stratégies, les approches et les outils utilisés ont contribué à ce que les entreprises œuvrent à la réalisation des objectifs de développement durable en faveur des enfants.

52. Il faudrait que le plan final compte plus d'évaluations conjointes et interinstitutionnelles menées avec d'autres entités des Nations Unies car le Bureau continue de s'employer à collaborer davantage, aussi bien pour la conception que pour la conduite des évaluations.

IX. Autres priorités

A. Accélérer l'innovation, généraliser de nouvelles méthodes et développer les évaluations d'impact

53. Les acteurs concourant à la fonction d'évaluation ont développé un portefeuille complet d'évaluations faisant appel à un éventail de méthodes permettant d'aborder des questions de plus en plus complexes. Les méthodes ont été adaptées pour répondre aux besoins des divers contextes dans lesquels l'UNICEF a des programmes. Le Bureau est conscient qu'il doit davantage aider les bureaux de pays et les bureaux régionaux à choisir les méthodes d'évaluation les plus appropriées, notamment pour les évaluations d'impact, et à trouver des sources de données permettant de répondre à la demande croissante de données factuelles de qualité, solides, pertinentes et actualisées.

54. Au cours de la période quadriennale couverte par le plan final relatif aux évaluations mondiales, le Bureau recensera les sources de données appropriées et, en fonction de la demande, encouragera l'utilisation d'outils de science des données,

notamment de méthodes de traitement et d'analyse. Il conseillera les acteurs de la fonction d'évaluation décentralisée sur les éléments à prendre en compte lors du choix des méthodes, sur l'utilisation d'outils de collecte de données existants ou innovants, ainsi que sur les approches méthodologiques générales.

55. Le Bureau a récemment recruté un spécialiste hors classe chargé de promouvoir et de favoriser les évaluations d'impact et d'introduire des méthodes innovantes de collecte de données adaptées aux contextes complexes, dans les zones difficiles d'accès ou d'accès limité. Cette personne aidera la fonction d'évaluation à concevoir et à mettre en œuvre des approches d'évaluation rigoureuses, ainsi qu'à continuer d'explorer des sources de données et des méthodes innovantes, d'un bon rapport coût-efficacité et faciles à exploiter, dans le but d'estimer l'impact des programmes et des interventions pour l'ensemble de l'organisation. Le Bureau appuiera la fonction d'évaluation en donnant des conseils techniques sur la conception d'évaluations d'impact expérimentales, quasi expérimentales et non expérimentales. Il privilégiera les méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes, notamment les approches innovantes de collecte de données.

B. Activités menées conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et appui aux évaluations à l'échelle du système

56. Dans le programme de réforme du Secrétaire général, il est demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement de travailler ensemble de manière plus cohérente et de renforcer les évaluations et la capacité d'évaluation des pays. Cela est également mis en avant dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale).

57. La création d'une fonction d'évaluation à l'échelle du système a été l'une des propositions phares du Secrétaire général dès le début de la réforme (voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » ([A/72/124-E/2018/3](#)) et la résolution [72/279](#) adoptée par l'Assemblée générale en mai 2018 intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies »). Un projet de politique d'évaluation à l'échelle du système a été élaboré à la fin de 2019 et sera finalisé une fois que le ou la chef de l'évaluation aura été nommé(e) au Cabinet du Secrétaire général. Il est précisé dans ce projet de politique que l'évaluation à l'échelle du système est destinée à compléter, et non à remplacer, le travail d'évaluation mené par les entités des Nations Unies. Le Bureau appuie le programme de réforme des Nations Unies de plusieurs manières : a) il a détaché un conseiller hors classe en évaluation pour diriger l'Unité d'évaluation à l'échelle du système relevant du Cabinet du Secrétaire général ; b) il a participé activement à l'élaboration de la politique d'évaluation à l'échelle du système ; c) il a soutenu la Décennie d'action et la réforme du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation Nations Unies ; d) il est membre du Comité consultatif du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement et a contribué aux enseignements et à l'étude d'évaluabilité correspondants.

58. Le Bureau est membre des groupes d'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle et a participé à l'évaluation des mesures prises face à la sécheresse en Éthiopie, de l'intervention menée pour faire face au passage du cyclone Idai au Mozambique et, plus récemment, à la première évaluation thématique de

l'action humanitaire interinstitutionnelle portant sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Il a également participé à l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle portant sur l'action humanitaire menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et à celle portant sur la réponse à la crise humanitaire au Yémen. Il continuera également d'aider activement le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle présidé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) afin de veiller à ce que les interventions humanitaires soient systématiquement soumises à une évaluation interinstitutionnelle et conjointe.

59. Le Bureau occupe une place centrale dans le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) depuis sa création et continuera d'intensifier sa collaboration avec celui-ci. Il assure également la coprésidence d'EvalPartners, un réseau international qui rassemble des entités des Nations Unies, des organisations et des réseaux de la société civile nationaux, régionaux et mondiaux et de nombreuses institutions bilatérales de développement. Il continuera de promouvoir le travail d'évaluation conjointe dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement et de donner la priorité aux évaluations interinstitutionnelles et au renforcement des capacités.

C. Renforcement des capacités nationales d'évaluation

60. Conformément à la résolution [69/237](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays, adoptée en 2014, le Bureau fournira une aide technique aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays afin de mobiliser des partenaires, en particulier pour la production d'évaluations de qualité sur le terrain, notamment d'évaluations d'impact et d'évaluations dirigées par les pays de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'emploiera davantage à conclure des partenariats à l'échelle régionale et à inciter les bureaux régionaux et les bureaux de pays à contribuer plus efficacement au développement des capacités nationales d'évaluation.

61. Un programme mixte de formation à l'évaluation, animé par des établissements universitaires et disponible en plusieurs langues, continuera d'être déployé pour le personnel et les partenaires dans toutes les régions. En partenariat avec l'Université nationale de Singapour, le Bureau lancera également une formation technique avancée consacrée principalement à l'évaluation d'impact et destinée à renforcer les capacités d'évaluation technique du personnel et de ses partenaires des services de l'État. Cette démarche s'inscrira dans le cadre d'un plan d'action visant à professionnaliser l'évaluation, qui mettra l'accent sur l'amélioration des aptitudes et des compétences du personnel de l'UNICEF en matière d'évaluation et sur la création de possibilités d'évolution de carrière.

62. Le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en harmonisant les approches d'évaluation et la collaboration à l'échelle du système, conformément à l'examen quadriennal complet. Il coopérera avec des partenaires nationaux et avec d'autres parties prenantes (gouvernements, société civile et secteur privé), afin d'appuyer les activités d'évaluation et de renforcer les systèmes d'évaluation nationaux et l'apprentissage institutionnel, ainsi qu'avec des établissements universitaires, les institutions financières internationales et d'autres organismes agissant en faveur du développement.

D. Partenariats d'évaluation, apprentissage et résultats des évaluations

63. Le Bureau considère que les partenariats sont primordiaux pour la mise en œuvre effective du plan relatif aux évaluations mondiales. Ceux-ci constituent une stratégie centrale de la fonction d'évaluation à l'UNICEF et un élément essentiel des mécanismes d'évaluation pilotés par les pays et du pouvoir mobilisateur au niveau des pays.

64. Le Bureau continuera de promouvoir l'acquisition et l'échange de connaissances sur les nouvelles données d'évaluation, notamment en mettant à disposition une bibliothèque des supports d'évaluation d'impact. À cette fin, les partenariats avec des établissements universitaires seront essentiels pour l'appui, l'examen par les pairs et la publication ainsi que pour encourager les parties prenantes à tirer les leçons des évaluations de l'UNICEF.

65. Grâce à des partenariats et des réseaux mondiaux, l'UNICEF favorise l'innovation et le renforcement des capacités d'évaluation au niveau individuel et institutionnel et dans tout environnement porteur. On peut citer parmi les partenariats mondiaux, ceux entretenus avec EvalPartners, avec EVALSDGs¹ et avec le Forum mondial des parlementaires pour l'évaluation. Les partenariats interinstitutionnels, notamment ceux qui passent par le GNUE, permettent à l'UNICEF d'apporter une contribution substantielle à la cohérence de l'évaluation dans toutes les entités des Nations Unies.

E. Amélioration de la qualité des évaluations et de la supervision

66. Le Bureau cherchera à renforcer le soutien qu'il apporte aux activités d'évaluation, au niveau des bureaux de pays et des bureaux régionaux, par divers moyens : accompagnement, orientations, outils, formations et amélioration des systèmes. L'objectif est d'améliorer la qualité et la crédibilité des évaluations, de les conduire en temps opportun et de faire en sorte que les résultats qui en découlent soient appliqués à bon escient, pendant tout le cycle du programme. Il s'agit aussi d'améliorer le savoir-faire et les compétences du personnel de l'UNICEF en matière d'évaluation et de collaborer avec le comité consultatif d'évaluation extérieur, qui est chargé de fournir des conseils techniques sur demande. Afin de préserver son indépendance, le Bureau continuera de chercher à financer ses travaux au moyen de ressources de base et à réduire ainsi sa dépendance à l'égard d'autres ressources moins prévisibles ou affectées au financement de certains programmes.

X. Application des recommandations

67. Le Bureau de l'évaluation a mis en place une bonne pratique en adoptant une approche consultative de la gestion des évaluations : des équipes externes indépendantes d'évaluateurs consultent les membres de groupes de référence pour l'évaluation pendant la conduite des évaluations et présentent les résultats aux responsables de l'application des recommandations. Cela permet que les recommandations soient appliquées sans tarder et que les résultats soient exploités au mieux.

68. Le Bureau établit des plans de travail annuels qu'il revoit régulièrement pour déterminer où il manque des données probantes et quels sont les besoins et les

¹ EVALSDGs a pour vocation de constituer un solide partenariat d'évaluation afin d'orienter, de soutenir, de mesurer et d'évaluer les efforts de développement qui entourent les objectifs de développement durable.

possibilités, de manière que le programme d'évaluation reste d'actualité et évolue au rythme des besoins de l'organisation. En définissant pour chaque évaluation le champ d'application et la façon de procéder, il fait en sorte de retenir une approche judicieuse, réalisable et économique et des méthodes d'évaluation adaptées aux besoins du thème évalué.

XI. Risques

69. Les risques susceptibles de compromettre la réalisation des évaluations qui figureront dans le plan final relatif aux évaluations mondiales sont les suivants : a) la capacité du Bureau et de la fonction d'évaluation dans son ensemble pourrait être restreinte par le manque de moyens ; b) la capacité du Bureau à mener un si grand nombre d'évaluations pourrait se voir limitée à mesure que la pandémie de COVID-19 se poursuivra et que les travaux prendront du retard et ne permettront plus de disposer des informations en temps utile ; c) le très grand nombre de données factuelles générées par la fonction d'évaluation pourrait ne pas être accompagné d'un effort adéquat à l'échelle de l'organisation pour gérer les connaissances ainsi obtenues.

70. La première hypothèse de base retenue pour toutes les évaluations qu'il est prévu de mener est qu'il existe une expertise de haut niveau et des capacités suffisantes dans l'ensemble de la fonction d'évaluation pour appliquer le programme ambitieux décrit dans le présent projet de plan. En conséquence, le Bureau multipliera ses efforts pour mobiliser les ressources techniques. Les éventuels retards pourront être minimisés grâce à la mise à jour régulière du registre des consultants et à la poursuite de la mise en place d'accords à long terme avec des établissements qualifiés dans le monde entier. Une deuxième hypothèse de base est que, la riposte à la pandémie continuant de s'améliorer dans la plupart des pays, l'UNICEF reviendra progressivement à un mode de fonctionnement relativement normal, ce qui libérera des capacités pour mener des évaluations, et que les thèmes d'évaluation sélectionnés seront évaluable malgré les éventuels retards résultant du changement de mode de fonctionnement destiné à faire face à la crise sanitaire. Le Bureau suivra de près cette hypothèse pour vérifier qu'elle se vérifie. Il continuera de faire appel à l'innovation et aux nouvelles technologies pour aider l'UNICEF à contribuer aux efforts que font les pays pour produire en temps utile des données d'évaluation et les exploiter.

71. Le Bureau travaillera en étroite collaboration avec le GNUE, d'autres entités des Nations Unies et le ou la chef de l'évaluation nommé(e) au Cabinet du Secrétaire général afin de s'adapter à l'évolution de l'approche du système des Nations Unies relative au renforcement des évaluations.

XII. Rapports

72. Un exposé de l'état d'avancement de l'exécution du plan final relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025, lequel sera présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en février 2022, figurera dans le rapport annuel relatif à la fonction d'évaluation de l'UNICEF, soumis au Conseil chaque année.

Annexe

Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2022 – évaluations institutionnelles achevées au cours de la période quadriennale

Thème d'évaluation	Année de réalisation
Chaque enfant survit et s'épanouit	
Évaluation du programme conjoint H4+ (initiative conjointe de six agences des Nations Unies visant à apporter un appui technique à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent)	2018
Évaluation des stratégies et programmes de l'UNICEF visant à réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	2018
Évaluation du programme de l'UNICEF sur la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et le sida pédiatrique	2018
Évaluation de la contribution de l'UNICEF au renforcement des systèmes de santé	2018
Évaluation indépendante des mesures prises à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre le sida au cours de la période 2016-2019 (en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida)	2020
Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous	2020
Évaluation du développement et des activités d'éveil du jeune enfant et des soins donnés à celui-ci	2021
Chaque enfant apprend	
Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation des filles	2018
Évaluation de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés	2018
Évaluation de l'action humanitaire en rapport avec le kit pour le développement de la petite enfance	2018
Évaluation du portefeuille de programmes de l'UNICEF pour l'éducation des filles (2009-2015)	2018
Évaluation d'impact de l'apprentissage et du développement du jeune enfant par le jeu basés sur le kit pour le développement de la petite enfance de l'UNICEF	2018
Normes relatives à l'apprentissage et au développement du jeune enfant et état de préparation à l'école	2018
Une évaluation efficace pour la réalisation de la cible 5 de l'ODD 4 : égalité et inclusion dans l'éducation	2019
Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire	2020
Évaluation formative de l'intervention de l'UNICEF auprès des jeunes en faveur de la consolidation de la paix	2020
Étude formative de l'éducation inclusive en faveur des enfants en situation de handicap	2020
Chapitre additionnel consacré à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le rapport d'évaluation formative portant sur l'éducation inclusive des enfants handicapés	2020
Évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage pendant la pandémie de COVID-19a	2021
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	
Étude conjointe d'évaluabilité (2018) et examen indépendant à mi-parcours (2019) du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants	2019
Renforcement des systèmes de protection de l'enfance : évaluation des stratégies de l'UNICEF et des résultats de ses programmes	2019
Étude d'évaluabilité de la protection de l'enfance dans le cadre de l'action humanitaire	2019
Évaluation du programme conjoint UNICEF-FNUAP sur les mutilations génitales féminines/l'excision	2019
Évaluation rapide des données relatives à la protection des enfants en déplacement	2020
Évaluation des travaux de l'UNICEF visant à renforcer les registres et statistiques de l'état civil	2021

^a Dont une évaluation prévue sur l'apprentissage précoce.

<i>Thème d'évaluation</i>	<i>Année de réalisation</i>
Évaluation des programmes de l'UNICEF visant à renforcer la prévention et la lutte multisectorielles contre la maltraitance et l'exploitation des enfants en déplacement dans la Corne de l'Afrique et contre la violence envers ces enfants	2021
Évaluation de la phase III du Programme commun de lutte contre les mutilations génitales féminines du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et de l'UNICEF	2021
Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre	
Évaluation des programmes de l'UNICEF relatifs à l'alimentation en eau potable dans les zones rurales et dans les petites villes (2006-2016)	2018
Interventions WASH de l'UNICEF dans les situations d'urgence humanitaire : synthèse des évaluations 2010-2016	2018
Évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019) ^b	2020
Synthèse des évaluations des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 ^c	2021
Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie que les autres	
Étude d'évaluabilité de la participation et de l'autonomisation des adolescents	2019
Évaluation des approches des programmes de protection sociale dans les situations de crise humanitaire, y compris les programmes faisant appel à des interventions monétaires	2021
Évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain	2020
Examen rapide des interventions de protection sociale pour faire face à la pandémie de COVID-19 au niveau mondial	2021
Action humanitaire	
Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016	2018
Évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans le cadre d'urgences humanitaires complexes	2019
Évaluation conjointe de l'action humanitaire du Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	2019
Examen des mesures prises par l'UNICEF en réponse à l'urgence de niveau 2 en République bolivarienne du Venezuela	2020
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles	2020
Évaluation du module de l'Éducation mondiale (2017-2019) : renforcer la coordination des activités éducatives dans les situations d'urgence	2020
Évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans le cadre d'urgences humanitaires complexes : Afghanistan	2020
Évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans le cadre d'urgences humanitaires complexes : Nigéria	2021
Évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans le cadre d'urgences humanitaires complexes : Somalie	2021
Évaluation formative du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file sectoriel (co-chef de file)	2021
Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise humanitaire au Soudan du Sud (partie 2)	2021
Évaluation formative des activités de l'UNICEF visant à établir des liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement ^d	2021
Évaluation des situation d'urgence de niveau 3	

<i>Thème d'évaluation</i>	<i>Année de réalisation</i>
Évaluation de l'intervention de niveau 3 de l'UNICEF face à l'épidémie de choléra au Yémen : une crise dans la crise	2018
Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise des réfugiés rohingya au Bangladesh	2018
Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise humanitaire au Soudan du Sud – Partie 1 : (Survie des enfants – WASH, santé, nutrition et questions connexes)	2019
Évaluation de l'intervention de l'UNICEF face à la crise de niveau 3 en République démocratique du Congo	2019
Évaluation en temps réel de l'action menée par l'UNICEF pour faire face au cyclone Idai au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe	2019
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle dans le cadre de la lutte contre la sécheresse en Éthiopie	2019
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée à la suite du cyclone Idai au Mozambique	2020
Évaluation en temps réel des interventions de l'UNICEF contre la COVID-19 au niveau national	2021
Stratégies de changement et facteurs de réussite	
Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF	2018
Examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles : rapport du groupe indépendant d'expertes	2018
Évaluation du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes	2019
Évaluation des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19	2020
Examen de l'efficacité du développement de l'UNICEF	2020
Évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021	2020
Évaluation de l'état de préparation axée sur le climat et l'environnement	2020
Étude d'évaluabilité du chapitre commun des plans stratégiques	2020
Évaluation de l'état de préparation de l'initiative Business for Results (« Les entreprises au service des résultats »)	2021

^b Changement de nom de l'évaluation des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les situations de crise humanitaire.

^c Cette activité a remplacé l'évaluation de la contribution de l'UNICEF à la création d'un cadre plus propice pour les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

^d Cette activité a remplacé l'étude d'évaluabilité de la contribution de l'UNICEF visant à améliorer l'intégration des questions de développement et d'aide humanitaire.

Source : Plateforme d'intégration des systèmes d'informations probantes de l'UNICEF.